



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# La Métropole TPM : zéro mégot au sol



Après une expérimentation de 18 mois sur la commune de Carqueiranne, la Métropole TPM prévoit le déploiement sur l'ensemble du territoire de 600 bornes de récupération des mégots de cigarettes en partenariat avec l'éco-organisme Alcome pour le recyclage des mégots. 420 bornes seront déployées dès le mois de juin, puis 180 avant la fin de l'année.

## Le mégot, un polluant à impact

Chaque année, ce sont près de 7,7 milliards de mégots de cigarettes qui sont jetés dans les espaces publics. **Un mégot au sol mettra jusqu'à 12 ans pour se décomposer, polluera 500 litres d'eau** - soit 3 baignoires - et finira fréquemment sa course **dans le réseau d'eau pluviale puis dans les mers et océans.**

## Le savez-vous ?

En application du principe pollueur-payeur, les industriels du tabac doivent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, prendre en charge la gestion des déchets des cigarettes en versant une participation à un éco-organisme. L'objectif est de **permettre le financement d'actions d'information, de prévention, de collecte et de traitement des déchets.**

## TPM déploie 600 bornes avec l'éco-organisme ALCOME

La Métropole TPM a choisi de contractualiser avec l'éco-organisme ALCOME pour se lancer dans cette démarche.

À compter du mois de **juin 2025**, ce sont **420 bornes** qui seront mises en place sur les communes suivantes :

- Six-Fours-Les-Plages
- Toulon
- La Seyne-sur-Mer
- Carqueiranne
- La Crau
- Saint-Mandrier-sur-Mer
- Le Pradet
- La Valette-du-Var

Les communes d'Hyères, La Garde, Le Revest-les-Eaux et Ollioules sont en cours de diagnostic en vue **d'un déploiement sur le prochain semestre 2025** ;

### Les mégots collectés recyclés

Cette solution permet, non seulement d'éviter la pollution des eaux et des sols, de la faune et de la flore, mais aussi de **donner à ce déchet une seconde vie au travers d'une filière de recyclage plus adaptée**. En effet les mégots seront transformés en panneaux de communication « 100% sensibilisation » afin d'éveiller les consciences et changer les comportements des fumeurs.

**Le recyclage, comment ça marche ?**

Étape 1  
Séparation et tri

Étape 2  
Broyage et dépollution

Étape 3  
Thermo-compression

Étape 4  
Création de panneaux

Recyclage sans eau, ni solvant

Nous recyclons dans nos ateliers à Bordeaux

Brevet déposé

**keenat**  
Keeping our nature

The infographic illustrates the four-step recycling process of cigarette butts. Step 1: Separation and sorting of butts. Step 2: Grinding and depollution of the material. Step 3: Thermo-compression of the material into a dark grey block. Step 4: Creation of communication panels, shown as a 'Ville zéro mégot' sign. Additional icons indicate the process is water and solvent-free, done in Bordeaux workshops, and is a patented technology. The Keenat logo is at the bottom.



Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / [agiudici@metropoletpm.fr](mailto:agiudici@metropoletpm.fr)

## Les mégots dans les composteurs individuels

**Le composteur à domicile peut accueillir la partie compostable des mégots.** Ces derniers sont éligibles aux consignes de tri du composteur. **Toutefois, le mégot est un déchet à part,** il est effectivement constitué de plusieurs matières : le filtre contient des matières plastiques (acétate de cellulose) et plusieurs milliers de substances chimiques (acide cyanhydrique, naphtalène, nicotine, ammoniac, cadmium, arsenic, mercure, plomb).

**Il faut veiller à séparer la matière organique** (papier, tabac, cendre) **de la matière chimique** (filtre). La matière organique pouvant être utilisée et transformée dans le composteur, tandis que **le filtre, doit être jeté avec les ordures ménagères.**

***Cette initiative n'est pas une incitation à la consommation, mais une solution pour limiter la pollution terrestre, maritime et climatique.  
Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.***



Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / [agjudici@metropoletpm.fr](mailto:agjudici@metropoletpm.fr)